



INVITATION

Sujet aux termes et conditions specifies dans cette invitation, les articles ci joints seront vendus aux encheres a l'adresse et date ci dessous specifiees:

AMBASSADE DES ETATS UNIS A BANGUI, AVENUE DAVID DACKO, le Samedi 7 Mars a 9 heures.

A-Conditions et dispositions de la vente

- 1- La vente est ouverte a toutes les parties apres paiement des frais d'accès par les clients n'ayant pris part a la derniere vente. Ces frais seront payes aupres du caissier de l'Ambassade le 5 Mars de 9 heures a 12 heures 30 et de 13 heures 30 a 15 heures
- 2-Tous les clients devront s'enregistrer avant de pouvoir prendre part a la vente.
- 3-L'enregistrement sera limite aux 50 premiers clients.
- 4-Tous les potentiels clients sont pries de s'enregistrer au plus tard le 5 Mars afin de pouvoir prendre part a la vente.
- 5-Les clients enregistres sont pries de bien vouloir proceder a une visite prealable des articles en vente. Cette visite aura lieu le jeudi 5 Mars de 9 heures a 12 heures 30 et de 13 heures 30 a 15heures.
- 6-Les articles sont vendus "En l'etat". Le Gouvernement Americain ne donne aucune garantie quant a la fonctionnabilite des articles en vente. Cette vente est definitive.

B-Enregistrement

- 1-Tous les clients devront s'enregistrer afin de participer a la vente. L'enregistrement sera ouvert du Lundi 2 Mars(De 9 heures a 15 heures30) au Mercredi 04 Mars (De 9 heures a 15 heures 30) en appelant au numero 75735636 pour les nouveaux clients. L'enregistrement des anciens clients se fera par un employe de l'Ambassade en charge.
- 2-Une fois enregistre, les nouveaux clients devront s'acquitter des frais d'accès aupres de la caisse de l'Ambassade le Jeudi 5 Mars de 9 heures a 12 heures 30 et de 13 heures 30 a 15 heures.
- 3-Les frais d'accès s'elevant a 50.000 ne seront payes que par les nouveaux participants. En outre le montant des lots gagnes sera deduit des frais d'accès.

C- Deroulement de la vente

- 1- L'admission au sein de l'Ambassade le jour de la vente se fera a 8 heures.
- 2-Un membre de la section Entrepot annoncera toutes les informations relatives a la vente et les differentes offres seront soumises dans les corbeilles dediees a cet effet a partir de 9 heures.
- 3-Toutes les offres devront etre soumises via le formulaire dedie a cet effet au plus tard a 10 heures.
- 4-Le depouillement se fera automatiquement par le charge des affaires Generales assiste de deux employes de l'Ambassade.

D. Paiement

- 1-Une fois la vente terminee, les clients pourront se rendre au guichet de paiement afin de proceder au paiement. Pour cela ils devront etre munis de leurs factures et formulaire de soumissionement.



2-Le cash est le seul et unique moyen de paiement autorise. Tous les autres moyens tels les cheques...ne seront pas acceptes.Tous les lots devront etre payer dans leur totalite le jour de la vente. Le montant global sera deduit des frais d'accès. Le remboursement des frais d'accès ne sera fait qu'au cas ou le montant total est inferieur a la valeur des dit frais.

3-Toutes les taxes douanières devront etre payer en totalite avant de pouvoir proceder a l'enlevement des articles.

4- Tous les clients Non-gagnants pourront collecter leurs frais d'accès la semaine suivante sur presentation de leur recu de paiement.

E. Livraison

1. Les articles sont uniquement vendus dans l'enceinte de l'Ambassade. L'enlevement des articles est a la responsabilite du client et sera accompli a ses frais.

2.Apres paiement global des articles et toutes les taxes douanières, tous les clients doivent enlever leurs lots remportes au plus tard le 10 Mars.

3. L'agent de l'entrepot ayant pris part a l'enlevement devra apporter la mention "DELIVERED" sur la facure. Cette mention sera suivi de la date et de la signature.

Une copie de ce document sera conserve par la Section entrepot. Un agent de securite procedera a la verification de la facture a la sortie de l'Ambassade.

4. Tous les articles devront etre enleves au plus tard le 10 Mars a 17 heures,auxquels cas l'Ambassade se reserve le droit d'ajouter ces articles a la prochaine vente.

F. General

1. La vente sera conduite sous la supervision du "Property Disposal Officer" de l'Ambassade qui se reserve le droit de rejeter toutes les offres qui ne seront pas dans l'interet du Gouvernement Americain.

2. La vente sera conduit par les directives incluses dans cette lettre d'Invitation.

3. Aucune offre ne sera accepter avant le jour et la date de la vente.

4. Aucune proposition faite de maniere orale ou par le biais d'un mandataire ne sera autorisera et ne conferera aucun droit au client.

5. En participant a cette vente tous les clients acceptent d'emblee les conditions liees a cette vente.

6. La version anglaise de ce document est celle qui prime.

7. Il est rappeler a tous les participants qu'il ne sera admis a l'interieur de l'Ambassade aucune arme ni objets tranchants ou des gros contenants (sacs).